



Bulletin départemental n°270

Du 18 janvier 2018



Sommaire:

Pôle 1er degré :

Retenue jour de carence

Pôles des élèves :

Semaine olympique et paralympique 2018

Pôle 1^{er} degré
Moyens
Ressources Humaines

Dossier suivi par
Sylvie LE GOUADEC
Magali BOREL
Téléphone
04 90 27.76.25 / 21
Fax
04 90 27.76.75
Mél.
ce.p1d-coordination-paie
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Avignon, le 16 janvier 2018

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale de Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs les
enseignants du premier degré

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'école maternelle et élémentaire

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'établissement spécialisé

Mesdames et Messieurs les directeurs
de SEGPA de collège

S/C de Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'Education Nationale,
chargés de circonscription

Objet : Retenue jour de carence

La loi n° 2017-1837 de finances pour 2018 prévoit en son article 115 que le premier jour de congé de maladie constitue le délai de carence pendant lequel l'employeur ne verse aucune rémunération aux agents publics.

Ce dispositif, applicable aux arrêts de travail débutant à compter du 1^{er} janvier 2018, nécessite une évolution technique des applications de paie. La livraison du programme informatique correspondant est prévue pour la fin du premier trimestre 2018, permettant alors la régularisation financière rétroactive des congés donnant lieu à précompte.

Pour le Directeur Académique
et par délégation,
La Secrétaire Générale



Carole MORELLE

Avignon, le 11 janvier 2018

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale de
Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs les inspectrices et
inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de circonscription

Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement publics et privés

Pôle des élèves

Référence
2017

Dossier suivi par
Estelle Cappello
Téléphone

04 90 27 76 91

Fax

04 90 27 76 79

Mél.

estelle.cappello

@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : La Semaine olympique et paralympique 2018

Du 27 janvier au 3 février 2018, tous les élèves de la maternelle au lycée pourront participer à la Semaine olympique et paralympique.

Dans le prolongement de la journée nationale du sport scolaire et en amont de la journée olympique du 23 juin 2018, cette opération permet d'associer des pratiques physiques et sportives à l'éducation morale et civique.

C'est l'occasion de travailler des thématiques telles que le respect d'autrui, les valeurs du sport et de l'Olympisme ou encore de l'égalité, de la santé et de l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Toutes les informations sur la Semaine olympique et paralympique 2018 et sur les modalités de participation sont disponibles sur Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid121884/semaine-olympique-et-paralympique-2018.html>

Vous pouvez vous inscrire pour faire labelliser votre projet, si votre école ou votre établissement souhaite organiser un événement dans ce cadre.

Je compte sur votre soutien pour favoriser cette action et par avance vous en remercie.



Christian PATOZ